FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 30/04/2024 **Numéro de révision** 40

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pastilles DPD N. 1 Phot

Synonymes X-011

Codes produit X-011, AP011, AK011CPC, AK060, AKW011, AKW031, AL200, AL200AUST, SPH7025AUST, SPR7025AUST, AL200ROW, SPH7025DE, SPH7025E, SPR7025E, AL200USA, SPH7025US, SPR7025US, AL300AUST, SPH7009AUST, SPH7010AUST, SPR7009AUST, AL300ROW, SPH7009E, SPH7010CF, SPH7010E, SPR7009DES, SPR7009E, AL300USA, SPH7009US, SPH7010US, SPR7009US, AL400USA, AP031, AP052, AP060, APW031, PTW10010, PTW10010CN, PTW10010XA, PTW10010XACN, PTW10030XA, PTW10030, PTW10480, PTW10480CN, AR165/1, AR165/2, AR165/3, AR165/4, AT-0110, SP114, SP116, SP117, SP129, SP129C, SP129C/AUS, AT-0130, CKH1001, CKH1002, CKH1003, CKH1005, CKH2001, CKH2002, CKH2003, CKH2005, CKH2006, CKH2007, CM031/1, CM031/2, CM031/5, CM060/8, SP130, SP934L8, LMP206, LUM052, LUM252, LUM254, PM011, SP006CNKRD, SP006CNLY, SP006CNSZL, SP969STER, PM031, SP006CNKRD, SP006CNLY, SP006CNSZL, PM052, PM060, SP731, PT256, PTH7003DAUST, PTH7091, PTH7091AUST, PTH7091US, PTH7092, PTH7092AUST, PTH7092US, PTH7093, PTH7093AUST, PTH7093US, PTH7187CN, PTH7193CN, PTH7197CN, PTH8099, PTS027, PTS027AUST, PTS027US, PTS045D, PTS045DAUST, PTS045DOX, PTS045DUS, PTS046, PTS046AUST, PTS046US, PTW10071CN, PTW10489CN, SKH129, SKH129C, SPH003DAST, SPH004X, SPH006CN, SPH006DAST, SPH006X, SPH006XAUST, SPH006XHO, SPH006XUS, SPS003D, SPS003DAUST, SPS003DUS, SPS004D, SPS004X, SPS006D, SPS006DAUST, SPS006DUS, SPS006X, SPS006XAUST, SPS006XUS, SPW7025AUST, SPW7025E, SPW7025US, TP003, LMP003, LMP003CLS, TP004, LMP004, LMP004CLS, TP006, LMP006, LMP006CLS, TPEXAUS, LMPXAUS, TPEXROW, LMPXCF, LMPXUK, YAP011, YAP031, YAP052, YAP060, YPM011, YPM031, YPM052, YPM060, AP011AST, AP011PLAIN, LMP003SYC, LMP006SYC, PTH7090AST, SPH003DSYC, SPH006DSYC, X-104, XAT-104, AK104, AP104, CKH1104, CKH2104, CM104, PM104, YAP104, YPM104, XAT-011, AK011, AK031, 143-287, CKH-6001DSMAX, CKH-6001DSSTD, PT10005C, AP011P100, PTH027, PTH027AUST, PTH027US, PTH045D, PTH045DAUST, PTH045DUS, PTH045PH, PTH046, PTH046AUST, PTH046CASE, PTH046CN, PTH046US, PTH071CASE, PTH071CN, SPH003D, SPH003DAUST, SPH003DPLAIN, SPH003DPRO, SPH003DUS, SPH004D, SPH006D, SPH006DAUST, SPH006DPRO, SPH006DUS, SPH007, APW011, PT100WSK, PTW10005, PTW10005DWSS, PTW10005GO, PTW10005OX, PTW10005U, PTW10005UNI, PTW10800, XAT-011ARCH, A589946H1, A589946H1-96, A589996H1, XAT-011ARCH/PLA, 251309, A589956H1, A590115H1, A590116NE, SCIDPD1, XAT-011CIFEC, AP011CIFEC, AP011CIFEC250, AP011CIFEC500, XAT-881

Numéro du fiche de données de sécurité 10008

Identifiant de formule unique (UFI) H300-D0AK-Y003-2NQ4

Substance pure/mélange Mélange

Contient Bore (trioxyde de di-)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ANALYSE D'EAU Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Palintest Ltd. Team Valley, Gateshead, NE11 0NS, UK +44 (0)191 491 0808
Pour plus d'informations, contacter

Point de contact Website: www.palintest.com

Adresse e-mail sales@palintest.com

Numéro d'appel hors urgences +44 (0)191 491 0808

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 1228 (24hr)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360FD)

2.2. Éléments d'étiquetage
Contient Bore (trioxyde de di-)

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Toxicité aiguë inconnue

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.005 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide adipique 124-04-9	5.009	01-2119457561-38-XXXX	(607-144-00-9) 204-673-3	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate 6381-92-6	4.99	01-2119486775-20-XXXX	-	Acute Tox. 4 (H332) STOT Rep. Exp. 2 (H373)	-	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	3.08	01-2119486655-24-XXXX	(005-008-00-8) 215-125-8	Repr. 1B (H360FD)	-	-	-
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate 6283-63-2	1.081	N/A	228-500-6	Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acide adipique 124-04-9	11000	7940	7.7	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate 6381-92-6	2800	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006

(REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Bore (trioxyde de di-)	1303-86-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

Effets de l'exposition Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Acide adipique	-	-	TWA: 5 mg/m^3	-	-

124-04-9					
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	TWA: 15 mg/m³ STEL 75 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 5.0 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Acide adipique 124-04-9	-	-	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	-	TWA: 5 mg/m³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	-	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Acide adipique 124-04-9	-	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³ Peak: 4 mg/m³	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m³	-	-	TWA: 15 mg/m³	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	-	TWA: 5 mg/m³	TWA: 4 mg/m³	TWA: 4 mg/m³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m³ STEL: 30 mg/m³	-	TWA: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Acide adipique 124-04-9	-	-	-	-	STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	-	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Acide adipique 124-04-9	TWA: 5 mg/m³	-	-	TWA: 2 mg/m³ STEL: 4 mg/m³	TWA: 5 mg/m³
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 15 mg/m³	-	-	TWA: 10 mg/m³

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Acide adipique 124-04-9	-	TWA: 3 mg/m³ STEL: 6 mg/m³	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	TWA: 1.8 mg/m³ STEL: 1.8 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Acide adipique 124-04-9	-	38 mg/kg bw/day [4] [6] 38 mg/kg bw/day [4] [7]	264 mg/m³ [4] [6] 264 mg/m³ [4] [7] 5 mg/m³ [5] [6] 5 mg/m³ [5] [7]
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	220.6 mg/kg bw/day [4] [6]	4.66 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Acide adipique 124-04-9	19 mg/kg bw/day [4] [6] 19 mg/kg bw/day [4] [7]	19 mg/kg bw/day [4] [6] 19 mg/kg bw/day [4] [7]	65 mg/m³ [4] [6] 65 mg/m³ [4] [7]
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	0.55 mg/kg bw/day [4] [6] 0.55 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.34 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Acide adipique 124-04-9	0.126 mg/L	0.46 mg/L	0.0126 mg/L	-	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	2.9 mg/L	13.7 mg/L	2.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Acide adipique 124-04-9	0.484 mg/kg sediment dw	0.0484 mg/kg sediment dw	59.1 mg/L	0.0228 mg/kg soil dw	-
Bore (trioxyde de di-) 1303-86-2	-	-	10 mg/L	5.7 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	solide
Couleur	blanche
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion
Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,411.10 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	91,398.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	25.10 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide adipique	> 11000 mg/kg (Rat)	> 7940 mg/kg (Rabbit)	> 7700 mg/m³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Bore (trioxyde de di-)	Repr. 1B

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.005 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide adipique	EC50: =31.3mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =26.6mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =97mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =85.7mg/L (48h, Daphnia magna)
Bore (trioxyde de di-)	-	-	-	EC50: 370 - 490mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide adipique	0.093

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acide adipique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Glycine, N,N-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, disodium salt, dihydrate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Bore (trioxyde de di-)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Pays-Bas

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Bore (trioxyde de di-)	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Acide adipique - 124-04-9	75.	-
Bore (trioxyde de di-) - 1303-86-2	30. 75.	-
N,N-Diethylbenzene-1,4-diammonium sulphate - 6283-63-2	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Bore (trioxyde de di-) - 1303-86-2	Type de produits 8 : Produits de protection du bois

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 30/04/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité